



Conseil de Direction
Soixante-sixième Session

GC/66/17
19 mars 2024

Lyon, 15–16 mai 2024
Format hybride

RAPPORT BIENNAL DU COMITE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (OHSC), 2022–2023

1. Le Comité de Santé et Sécurité au Travail du CIRC (OHSC) est composé de dix membres représentant chaque étage du bâtiment du CIRC, le Comité de l'Association du Personnel (SAC), les Services intérieurs (ASO), la Coordinatrice de la sécurité dans les laboratoires et le médecin du personnel. En 2023, le Comité a fait l'objet d'une restructuration destinée à adapter sa composition au nouveau bâtiment du CIRC.
2. Depuis septembre 2022, la D^{re} Berth Ntanga Atik est membre du Comité en sa qualité de médecin du personnel du CIRC. En 2023, M^{me} Nathalie Lamandé (représentante du 4^e étage), M. Sylvain Lubiato (représentant des Services intérieurs) et la D^{re} Lynnette Fernandez Cuesta (représentante du Comité de l'Association du Personnel) ont rejoint le Comité.
3. Le Comité remercie les membres suivants, qui ont quitté le Comité durant l'exercice 2022–2023, pour leur précieuse contribution à la santé et à la sécurité au travail du CIRC au cours des dernières années :
M^{me} Christine Carreira, M^{me} Priscilia Chopard, M^{me} Sandrine Chopin, M. Thomas Cler, M^{me} Nathalie Forey, M^{me} Elisabeth Françon, M^{me} Aurélie Salle et la D^{re} Lamia Tallaa.
4. Le Comité s'est réuni sept fois au cours des années 2022 et 2023. Les procès-verbaux de ces réunions sont mis à la disposition du personnel du CIRC sur l'intranet.

Bien-être général

5. Les employeurs français sont tenus d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité auxquels sont exposés les employés et de les consigner dans un document spécial régulièrement mis à jour qui répertorie également les mesures d'atténuation de ces risques. En tant qu'organisation internationale, le CIRC n'est pas tenu d'établir ce *Document Unique d'évaluation des risques professionnels* (DUERP). Néanmoins, le déménagement dans les nouveaux locaux du CIRC a été considéré comme une occasion propice pour établir ce document d'évaluation des risques utile.
6. La Directrice a fourni les fonds nécessaires pour faire appel à une entreprise externe chargée de conseiller le CIRC dans cet exercice, le Comité ayant été chargé quant à lui de diriger la préparation de ce document. Le Comité a passé en revue plusieurs offres avant de choisir l'entreprise la plus appropriée pour ce projet. La préparation du DUERP a nécessité plusieurs réunions virtuelles avec l'entreprise, qui ont été suivies d'une visite sur site durant laquelle l'entreprise et le personnel du CIRC ont discuté en détail de toutes les activités. L'entreprise externe et le Comité ont ensuite préparé le DUERP sur la base de ces discussions. Ce document répertorie tous les risques associés au bâtiment et aux différentes activités, les note en fonction de leur gravité, et calcule les risques résiduels en fonction des actions d'atténuation déjà en place.

7. Ce document aide par ailleurs à élaborer un plan d'action destiné à réduire les risques résiduels qui peuvent l'être. Le Comité travaillera en étroite collaboration avec les Services intérieurs et la Directrice du CIRC afin de mettre en œuvre certaines mesures de réduction des risques sur la base des informations contenues dans ce document. Le DUERP est un « document évolutif » qui sera mis à jour chaque année sous la supervision du Comité.
8. Le Comité s'est entretenu régulièrement avec la Directrice du CIRC concernant la nécessité urgente de rétablir un système de sécurité fonctionnel et efficace pour le personnel du CIRC suite au déménagement dans les nouveaux locaux. Le Comité a relayé les préoccupations du personnel et a fait des suggestions pour la mise en œuvre d'un tel système. Au sein du CIRC, la sécurité du personnel est essentiellement assurée par l'Equipe de sécurité du CIRC, un petit groupe de membres du personnel formé aux premiers secours. L'Equipe de sécurité n'est toutefois présente au CIRC que jusqu'à 17h00 alors que les heures de travail officielles vont jusqu'à 18h30, voire plus dans certains cas (pour les expériences en laboratoire, notamment). L'une des préoccupations principales était l'absence d'un système de sécurité après 17h00. Ce sujet ainsi que les solutions possibles ont fait l'objet de nombreuses discussions avec le Directeur de l'administration et des finances et la Directrice.
9. La solution qui a été retenue est la mise en œuvre d'un système de responsables de la sécurité et de la prévention des incendies qui implique de dispenser une formation officielle aux premiers secours (Sauveteur Secouriste du Travail (SST)-1) à 60 membres du personnel du CIRC sur la base du volontariat. Le Comité salue la décision de mettre en place un système de responsables de la sécurité et de la prévention des incendies même s'il aurait préféré l'option consistant à intégrer les responsables de la sécurité à l'Equipe de sécurité du CIRC officielle (et à assurer la sécurité du personnel après 17h00), comme cela était le cas dans les anciens locaux du CIRC.
10. Le Comité a participé à un groupe de travail consacré au thème « Vivre et travailler dans le Nouveau Centre ». Les travaux portaient essentiellement sur la préparation des procédures générales devant être appliquées dans le nouveau bâtiment du CIRC ainsi que sur la révision des procédures spécifiques aux laboratoires. Ils ont notamment permis d'établir les bases des Directives de sécurité générales applicables au nouveau bâtiment du CIRC. Les travaux consacrés aux procédures des laboratoires aideront quant à eux la Coordinatrice de la sécurité dans les laboratoires à élaborer un tout nouveau manuel des laboratoires.
11. Concernant le déménagement du Centre dans ses nouveaux locaux, le Comité a été en contact régulier avec le Directeur de l'administration et des finances, les Services des ressources humaines et le Bureau de la Directrice afin de les aider à créer le meilleur environnement de travail possible alors que les conditions étaient difficiles. Les services administratifs ont notamment décidé, au début du mois de mars 2022, de couper le chauffage dans l'ancien bâtiment du CIRC et de ne pas le remettre en marche pendant tout le temps qu'a duré la préparation du déménagement et ce, jusqu'au déménagement à l'automne 2022. Cette situation a créé un malaise parmi les membres du personnel qui ne pouvaient pas télétravailler. Il a finalement été possible de remédier en partie à cette situation en installant des radiateurs électriques portatifs à certains endroits.

12. Après le déménagement dans les nouveaux locaux, la qualité de l'air dans un bâtiment encore inachevé, qui causait des problèmes de santé chez certains membres du personnel, a été un autre sujet de préoccupation (conjointement aux nouveaux contrats et protocoles d'entretien/de nettoyage). Les Services intérieurs et le Bureau du Directeur de l'administration et des finances ont alors organisé toute une série de tests de la qualité de l'air, qui ont confirmé certaines des préoccupations. Des mesures ont ensuite été prises afin d'améliorer la situation. Enfin, depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Centre n'avait plus de cafétéria proposant des services de restauration, ce qui affectait le moral du personnel et réduisait considérablement les interactions sociales. Le Comité avait à maintes reprises fait part de ce problème à la Directrice et les membres du Comité ont participé activement au rétablissement des services de la cafétéria du CIRC, qui ont redémarré en mars 2024.

Laboratoires

13. Le Comité a fait part de ses préoccupations concernant l'absence d'un système de communication général au sein du nouveau bâtiment du CIRC. Cela n'avait pas d'incidence sur le travail réalisé dans les bureaux, qui sont tous équipés d'ordinateurs et d'outils de communication virtuelle (Microsoft Teams ou Zoom, par exemple). En revanche, de nombreux laboratoires ne possèdent pas d'ordinateurs ou l'équipement existant n'est pas compatible avec Microsoft Teams ou Zoom. Cela posait un problème de sécurité majeur pour le travail en laboratoire et différentes options ont été envisagées afin de réduire le risque associé.
14. La mise en œuvre d'une solution de téléphone logiciel basée sur Microsoft Teams a été retenue comme la meilleure option possible par les Services des technologies de l'information, le Bureau du Directeur de l'administration et des finances et le Bureau de la Directrice. En 2023, le Comité a testé différentes solutions de téléphone logiciel avec l'aide des services des technologies de l'information et les téléphones choisis, programmés avec une option de numérotation abrégée permettant de contacter l'Équipe de sécurité du CIRC, ont été installés au cours de l'année.
15. Au cours du dernier exercice biennal, les directives relatives aux activités de laboratoire pouvant être réalisées pendant la grossesse ont été revues. La Coordinatrice de la sécurité dans les laboratoires a passé en revue et mis à jour les procédures existantes en étroite collaboration avec le médecin du personnel par intérim (du Siège de l'OMS). Les premiers mois de grossesse étant la période la plus à risque, il convient de consulter le médecin du personnel dès que possible. Cela ne signifie pas que le travail de laboratoire doit être complètement interrompu, mais il conviendra peut-être d'arrêter certaines activités et d'en adapter d'autres. Les nouvelles procédures incluent, pour les membres du personnel concernés, une consultation du médecin du personnel, qui pourra si nécessaire s'entretenir avec la Coordinatrice de la sécurité dans les laboratoires afin d'évaluer les risques existants et la manière dont ils peuvent être réduits.
16. Un incident lié à la panne imprévue d'un système d'alarme de laboratoire a donné lieu à l'élaboration et à la mise en œuvre de directives et d'une procédure opérationnelle standard applicables au travail avec certains produits chimiques. Une fonction importante du système CVC du bâtiment consiste à évacuer l'air provenant des postes de sécurité microbiologiques avec extraction qui peuvent être utilisés pour le travail avec certains produits chimiques volatils et avec les virus. Après le déménagement dans le nouveau bâtiment, le système de contrôle chargé de signaler les pannes du

dispositif d'extraction d'air n'était pas complètement opérationnel. Un membre du personnel du CIRC a ainsi été exposé à des vapeurs chimiques lors d'une expérience de routine. Par chance, l'exposition a été de courte durée et le produit chimique en question présentait un risque limité. Le membre du personnel concerné a immédiatement consulté le médecin du personnel du CIRC et n'a pas présenté ni développé de symptômes indésirables.

17. Conjointement avec le Comité directeur des laboratoires et les Services intérieurs, le Comité a procédé à l'évaluation rigoureuse des procédures de travail avec les produits chimiques volatils et une procédure opérationnelle standard basée sur la surveillance en temps réel du dispositif d'extraction d'air utilisé pour le travail avec les produits chimiques dangereux a été préparée et mise en œuvre.
18. Un atelier consacré à la « Manipulation des produits chimiques » a été organisé pour le personnel de laboratoire. Il a été dispensé par des experts de l'*Institut National de Recherche et de Sécurité* (INRS) et incluait une partie théorique suivie de visites dans des laboratoires et de sessions de discussion avec le personnel de laboratoire, animées par les experts de l'INRS.

Incidents et accidents

19. Ce point concerne les accidents et l'identification de situations potentiellement dangereuses pour le personnel du CIRC au cours de la période biennale. Deux types d'accidents du travail différents ont été signalés au cours de la dernière période biennale :

- accidents en laboratoire (1)
- accidents lors d'un trajet (4)

Les circonstances de chaque accident ont été évaluées et des rectifications ont été apportées, le cas échéant, afin de prévenir les risques de récurrence.